

Le 14 novembre 2001

**Objet : Discrimination sur la base de l'orientation sexuelle
Plan de sensibilisation et d'intervention**

Madame,
Monsieur,

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est fiduciaire, entre autres, du double mandat d'assurer le respect des droits des enfants et adolescents, sans discrimination aucune, et de veiller à la protection de leur intérêt. Mes fonctions de Président de cette Commission m'ont permis de constater les dommages occasionnés par la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, notamment dans le milieu scolaire.

Les situations dramatiques que vivent nombre de jeunes, en lien avec leur orientation sexuelle, interpellent ceux et celles qui, comme vous, ont la responsabilité de voir au développement et au plein épanouissement des jeunes qui leur sont confiés.

Le fait d'appartenir à une minorité sexuelle pose un défi de taille à plusieurs jeunes gais et lesbiennes. L'homophobie demeure présente dans nos institutions scolaires, comme dans d'autres milieux. Au moment où la transition à la vie adulte s'opère, les jeunes sont confrontés à des choix fondamentaux comme l'orientation professionnelle et les choix amoureux. Comme si cela n'était pas suffisant, certains et certaines sont aux prises avec la découverte d'une orientation homosexuelle pour laquelle personne ne les a préparés. En lutte avec eux-mêmes, ils peuvent aussi subir la stigmatisation sociale de leur milieu.

Ces jeunes sont souvent confrontés aux moqueries homophobes, au harcèlement, au rejet, à l'incompréhension et sont parfois victimes de violence. Alors qu'ils auraient besoin du soutien de l'école et de la famille, ils se retrouvent souvent abandonnés à leur propre sort et incapables de solliciter l'aide requise. Dans bien des cas, cela peut avoir comme conséquence le refus de leur propre orientation sexuelle, l'abandon scolaire, et parfois la fugue du milieu familial.

De façon plus dramatique encore, dans le récent ouvrage de Michel Dorais, *Mort ou fif*, portant sur les contextes et mobiles de tentatives de suicide chez les adolescents et jeunes homosexuels ou identifiés comme tels, on nous rappelle que les jeunes homosexuels seraient de six à quatorze fois plus nombreux à se suicider que les jeunes hétérosexuels. Plusieurs jeunes Québécois ont fait part au chercheur du désarroi qu'ils ont vécu à l'adolescence du fait du rejet de leur homosexualité. En réponse à ces graves difficultés, il nous faut impérativement venir en aide aux jeunes qui éprouvent des difficultés à vivre avec leur propre réalité et aux autres jeunes qui ne savent pas comment y faire face.

Je fais appel à votre compréhension et à votre ouverture d'esprit pour qu'ensemble nous mettions en place des moyens de lutte à la discrimination et de respect des différences, qu'il s'agisse de la couleur, de la race, de la religion, de l'origine ethnique ou de l'orientation sexuelle. Même si cet objectif ne peut être facilement réalisé, nous avons tous, chacun dans nos sphères de compétence, l'obligation de mettre en place des moyens concrets pour assurer sa réalisation. Le respect des différences constitue une valeur fondamentale de notre société.

Déjà, un certain nombre de directions d'écoles, d'enseignants et de conseils d'établissement se sont montrés ouverts à l'idée de mettre en place des programmes de lutte à la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. Certains invitent des intervenants d'organismes communautaires à rencontrer leurs élèves et à leur faire part de témoignages. D'autres dispensent des activités de sensibilisation et près du tiers des écoles inscrivent le numéro de téléphone du service d'écoute téléphonique Gai Écoute dans le bottin de ressources des élèves. La Commission encourage fortement ces initiatives.

La promotion d'une culture qui intègre davantage la diversité suppose la mise en place d'un **plan de sensibilisation et d'intervention** dans chaque milieu scolaire. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse encourage les institutions qui ont déjà emboîté le pas à poursuivre leurs efforts, et incite ardemment les institutions qui accusent un retard à presser le pas. La mise en place de moyens concrets passe nécessairement par un tel plan. Celui-ci devrait inclure la participation de toutes les composantes de la communauté scolaire : direction d'école, enseignants et enseignantes, personnel non enseignant, parents et, bien sûr, les élèves. Un **plan de sensibilisation et d'intervention** comprend, entre autres :

- Des ateliers de formation déjà disponibles :

- *L'homophobie, une peur qui va droit au cœur*, session d'éducation gratuite offerte par la Commission de droits de la personne et des droits de la jeunesse;

- *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité* ainsi que *Pour adapter nos interventions aux réalités homosexuelles : les jeunes, leurs familles et leurs milieux de vie*. Ces sessions de formation sont offertes gratuitement par le Centre québécois de coordination sur le sida de la Direction de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services sociaux;

- L'intégration de la lutte contre les préjugés sexistes et l'intolérance homophobe dans le programme d'éducation à la citoyenneté. Les activités d'enseignement traitant de sexualité devraient intégrer les questions liées aux réalités homosexuelles;
- L'intégration de la dimension homosexuelle dans les programmes de prévention du suicide;

Des organismes communautaires peuvent apporter leur contribution à votre projet. Pour sa part, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse possède une bonne expertise en ce domaine et elle est disponible pour vous soutenir dans vos actions si vous le jugez nécessaire. À ce sujet, je vous invite à entrer en communication avec la Direction de l'éducation et de la coopération de la Commission.

Sujet fort délicat que celui des réalités homosexuelles en milieu scolaire ! Bien sûr ! Toutefois, nous avons tous à cœur que nos jeunes soient heureux dans la vie. Pour ce faire, nous avons le devoir de les préparer le mieux possible à faire face aux réalités de nos sociétés et ce n'est pas en niant le phénomène que nous les aiderons. Apprenons-leur à vivre avec le respect de l'autre et l'acceptation des différences, ils en seront les premiers bénéficiaires.

Je profite de l'occasion pour vous annoncer la tenue prochaine d'un colloque, organisé par la Commission en collaboration avec différents partenaires, sur le thème *Jeunes, Éducation et Homosexualité* qui sera le rendez-vous de tous les intervenants intéressés par la question et marquera sans doute un tournant dans la lutte à la discrimination auprès des jeunes.

Enfin, je souhaite donc vivement que votre institution se joigne à nous afin de garantir à tous nos jeunes, au-delà des différences d'orientation sexuelle, le respect de leur dignité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Pierre Marois